

## Conseil municipal du 8 février 2019

### Travaux en cours

- Les travaux de remplacement des canalisations AEP se poursuivent rue Georges et Pierre Henry.
- le chiffrage de l'avant-projet d'aménagement de la maison Devoille est incohérent. Une réunion aura lieu prochainement pour redéfinir ou abandonner le projet.
- la réunion préalable aux travaux de réfection du chemin de la station se tiendra en mairie le 14 février à 9h30 avec Monsieur Bonnefoy, de l'ONF.
- la réunion préalable aux travaux d'enfouissement des réseaux secs se tiendra en mairie le lundi 4 mars à 14h30 avec le SIED et l'entreprise Boiron.

### Association foncière

Le bureau de l'association foncière doit être renouvelé en février 2019. Le Conseil municipal désigne Messieurs Pascal Pétrement, Michel Bague et David Caland pour le représenter. Il propose ensuite à la chambre d'agriculture Messieurs Augustin Ballot, Jean-Charles Bardot et Christophe Husson comme membres susceptibles de faire partie du bureau.

### Achats/ventes de parcelles

Le conseil municipal accepte la proposition de la Fédération de pêche de Haute-Saône qui souhaite acquérir une parcelle contiguë aux étangs : 2 500€, bornage compris.  
Le conseil municipal se porte acquéreur, pour la somme de 8 000€, de la parcelle ZD 33, parcelle sous laquelle passe la canalisation d'eau pluviale qui dessert le quartier situé à l'extrémité de la rue des Princes.

### Balayage des rues 2019

Le conseil municipal accepte le calendrier proposé par le maire pour le balayage des rues par la société Bernardin : fin de l'hiver (mi-mars), ascension (mi-mai), 14 juillet (mi-juillet), rentrée des classes (fin août) et Toussaint (fin octobre).

La nouvelle commission électorale se réunira le 2 mai 2019 à 10h à l'annexe de la mairie.

Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler la convention mise en place avec la chambre d'agriculture, il y a quelques années, afin de veiller sur la protection de nos captages : 1 668€.

Afin de terminer l'énorme travail de tri et de classement de nos archives communales, travail qui facilitera l'utilisation au quotidien de ces documents et le traitement des archives à venir, le conseil municipal autorise le Maire à conventionner avec les services spécialisés du département : 2 500€. Une exposition à destination des enfants de l'école mais aussi du public sera réalisée à l'issue des travaux avec les plus belles pièces de notre fonds d'archives.

### RGPD

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition faite par le Président du Conseil départemental concernant la mise en place du RGPD. Le Conseil adhère à la proposition mais demande au maire, avant toute adhésion au service, de rencontrer Madame Barjou, référente RGPD au Centre de gestion de la Haute-Saône.

Une réunion de travail pour la préparation du budget et l'examen des demandes de subvention aura lieu le 14 mars à 18h30.